



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

paiement des pensions

Question écrite n° 89052

Texte de la question

M. Bernard Roman appelle l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur les difficultés rencontrées par des retraités qui ont travaillé en France et à l'étranger et vivent à l'étranger. La caisse nationale d'assurance vieillesse leur demande chaque année de produire un certificat d'existence, ce qui est compréhensible. Il s'avère que cette attestation ne peut être envoyée que par la poste, ce qui crée parfois des ruptures de paiement en cas de défaillance des services postaux dans le pays de résidence des intéressés et de perte du courrier adressé à la caisse. Un certain nombre de retraités voient ainsi le versement de leur pension interrompu, et souhaiteraient pouvoir acheminer le document demandé par Internet, ce qui pour l'instant ne semble pas accepté. Il lui demande, par conséquent, s'il ne serait pas possible d'assouplir les conditions d'envoi de ces certificats d'existence afin d'éviter un accroissement de ces difficultés.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Roman](#)

Circonscription : Nord (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89052

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 2010, page 10201

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)